



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le **22 juin 2023 à 18 heures**, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 16 juin 2023

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Caroline JAY

Présents avec voix délibérative : **22** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **22**

### Présents avec voix délibérative :

#### CC. MACS

Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-Michel DULER ; William GAUTHERIN ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES

#### CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Bérangère SABOURAULT ; Caroline JAY

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI

#### CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Isabelle NOGARO

#### CC. COTE LANDES NATURE

Christian VIGNES

### Absents :

#### CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUÈDE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

#### CAGD

Alain BERGERAS ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Francis LAHILLADE ; Didier SAKELLARIDES ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

#### CC. DU SEIGNANX

Alain PERRET ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; Caroline GUÉRAUD ; Pierre LATOUR ;

#### CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL\_2023\_048

### Plan de financement et demande de subvention – Biodéchets

Monsieur le Président rappelle qu'à l'échelle nationale, les Ordures Ménagères Résiduelles des ménages sont composées de 30 % de déchets putrescibles. Ce taux s'applique également pour le Sitcom dont les dernières caractérisations présentent un taux de déchets putrescibles comparable.



Monsieur le Président précise que la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire dite loi Agec, précise que le tri à la source des biodéchets s'oblige à tous les catégories de producteurs, y compris les foyers. Dans ce cadre, la collectivité doit répondre à cet enjeu en proposant des solutions de détournement des biodéchets des ordures ménagères résiduelles des foyers.

Plusieurs moyens de détournement des biodéchets seront proposés sur le territoire au travers :

- Une gestion de proximité des biodéchets avec une offre de composteurs gratuits pour les foyers résidant en maison individuelle et un service de compostage collectif en pieds d'immeuble pour l'habitat collectif
- La mise en place d'une collecte de biodéchets pour l'habitat vertical dans les communes les plus denses au travers la mise à disposition de bornes dédiées aux biodéchets.

Chacune de ces solutions va nécessiter des investissements présentés dans le plan de financement ci-après.

Pour participer à cette opération d'envergure à l'échelle du territoire, plusieurs partenaires ont été consultés afin de soutenir et favoriser la réussite de ce projet. Certains ont pu se positionner alors que d'autres demandes sont en cours d'instruction, dont une demande auprès de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre des fonds européens dont aucune confirmation n'a pas nous être parvenue.

Monsieur le Président tient à préciser que quels que soient les financements qui pourront intervenir, les services instructeurs et les services du Sitcom veilleront à ce qu'un minimum de 20% d'autofinancement soit respecté sur chaque poste de dépense.

M. Le président précise que ce projet de généralisation du tri à la source des biodéchets s'étend sur une durée de 3 ans et que le plan de financement est prévisionnel et qu'il s'attache aux investissements de l'année 2023. Il tient compte de l'estimation des ressources des financeurs sollicités et/ou leurs proratisations sur 2023 lorsque le financement est prévu sur la durée du projet.

#### Gestion de proximité des biodéchets :

- **Compostage individuel** : l'objectif pour l'année 2023 est d'assurer la distribution de 7000 composteurs sur des déchetteries retenues afin qu'un maximum d'habitants du territoire ait le plus facilement possible accès à cette solution
- **Compostage collectif** : l'objectif est d'apporter une solution de détournement des foyers résidents en habitat vertical qui ne pourraient pas avoir accès à une borne biodéchets ou par souhait de gérer localement les biodéchets

Dépenses prévisionnelles estimatives		Ressources		
Objet	Montant € HT	Financeurs	Taux	Montant €
Composteurs individuels	290 500	Département des Landes	35%	139 090
Tiges aératrices	23 240	Région Nouvelle-Aquitaine	Limité à 50 k€ dans le cadre de la gestion de proximité (Estimé 12,5817%)	50 000
Bio-seaux	26 740			
Carnet de commande	5 724	Sitcom 40	47,138%	187 326,51
Communication	22 400			
Guide composteur	14 456,7			
Composteurs collectifs	11 793,6	ADEME	Intervient uniquement sur le compostage collectif (Estimatif : 5,28%)	20 983,51
Bio-seaux	764			
Fourche thermomètre	431,72			
Griffes	150			
Panneaux	1200			
<b>Total</b>	<b>397 400,02</b>			



Mise en place de la collecte au travers les bornes biodéchets :

Fort d'une étude territoriale sur la mise en place d'une collecte des biodéchets, le Sitcom prévoit l'installation de près 200 bornes sur l'année 2023 et environ 100 sur l'année qui suit.

Dépenses prévisionnelles estimatives année 2023		Ressources		
Objet	Montant € HT	Financeurs	Taux	Montant € HT
Abris-bacs et leur installation	315 000	ADEME	44% dans la limite de 8 € par habitant (34,15% estimé)	Montant proratisé au 2/3 134 112,54 €
Bacs 240 litres	6 720	Département Landes	35%	137 452 €
Bio-seaux de pré collecte	21 000	Sitcom 40	30,85%	121 155,46
Sac en papier	50 000			
<b>Total</b>	<b>392 720</b>		<b>100 %</b>	<b>392 720</b>

**Vu** la délibération en date du 16 mars 2023 relative au budget 2023

**Vu** le règlement départemental d'aides adopté en date du 23 mars 2023

**Considérant** le souhait de la collectivité de satisfaire à l'obligation de tous les foyers au tri sélectif des biodéchets

**Considérant** le règlement d'intervention du département des Landes dans le cadre de sa politique « prévention et collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Soutien aux collectivités locales »

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Approuve** les projets d'investissement en faveur du tri à la source des biodéchets mentionnés ci-dessus

**Approuve** les plans de financement prévisionnels présentés ci-dessus

**Autorise** M. Le président à solliciter le département des Landes dans le cadre de son règlement d'intervention et à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité.

**PRECISE** qu'une autorisation de démarrage anticipé des opérations sera demandée préalablement à la décision d'attribution des subventions.

**PREND ACTE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait conforme,  
A Bénèsse-Maremne, le 26 juin 2023

Le Président,  
Alain CAUNÈGRE

